



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2023/3769/173 du 23 janvier 2024, le Ministre du Travail a autorisé

la société Interdist SARL à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, un palan de la marque DEMAG, type DC-COM 10.1000, numéro de construction 94155984.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 1^{er} février 2024 au 12 mars 2024 inclus).

Pétange, le 24 janvier 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,